

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1804

présenté par
M. Houlié, rapporteur thématique et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 33

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« ces documents »

les mots :

« les documents mentionnés aux deux premiers alinéas du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.